



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **PRODONTA SA**, Rue de la Mairie 3, 1207 Genève
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:  
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Importation, exportation, fabrication, vente et représentation de tous articles, instruments, appareils et produits médicaux-dentaires ainsi qu'exploitation de tous brevets s'y rattachant, ayant son siège Rue de la Mairie 3 1207 Genève.  
Adresse : Rue de la Mairie 3 1207 Genève  
« La collocation des productions n° 15 et 16 est réservée en raison de la demande reconventionnelle pendante au TPi, diligente contre le failli par les sociétés Micro-Mega SA et Micor-Mega International Manufactures SA, suite à l'action en libération de dette introduite par la faillite, C/23538/2003-4 et inventoriée par l'administration de la faillite sous chiffre n° 66.  
L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans le délai précité.»  
(Réf. n° 1-3)  
Pour tout renseignement :  
Groupe n°4 022/388.89.04  
2010 001461 U / OFA4  
  
Office des faillites  
1227 Carouge GE

00746365

